

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-483 DU 15 OCTOBRE 1998

portant nomination de El Hadj Abdrazizou
SEIBOU en qualité de consul honoraire de la
République du Bénin à Doubaï aux Emirats
arabes unis.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

Vu la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du
gouvernement ;

Vu le décret n° 97-93 du 28 février 1997 portant attributions, organisation
et fonctionnement du ministère des Affaires étrangères et de la coopération ;

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères et de la coopération ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 14 octobre 1998 ;

D E C R E T E :

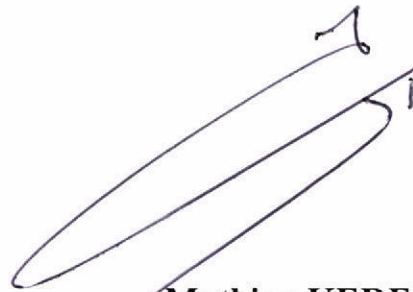
Article 1er.- Monsieur El Hadj Abdrazizou SEIBOU, opérateur économique, est
nommé consul honoraire de la République du Bénin à Doubaï aux Emirats arabes
unis.

.../...

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera..

Fait à Cotonou, le 15 Octobre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le ministre des Affaires
étrangères et de la coopération



Kolawolé A.IDJI.-

Le ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEC 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 INTERESSE 1 JO 1